Historique des projets d'extension des carrières GSM et Lafarge

Voici un rappel historique. Il est peut-être un peu long mais il nous semble nécessaire pour bien éclairer le contexte de ce projet GSM et la nécessité de pouvoir, enfin, aborder les questions de fond.

- Au départ de leur activité, GSM et Lafarge **ont affirmé qu'ils ne s'étendraient pas**. Leurs deux exploitations ont permis au total d'extraire environ 12 millions de tonnes de sable, soit l'équivalent de 50 000 maisons (100% parpaing).
- En 2012, par l'approbation de son PLU, le conseil municipal de Saint-Colomban n'a donc logiquement pas souhaité aller vers d'autres extensions.
- En 2013, avec ses Espaces Agricoles Pérennes (SCOT du Pays de Retz approuvé) qu'elle a librement décidés, la commune de Saint-Colomban a renforcé cette position, avec un engagement pour 20 ans gravé dans ce document. Les 2 industriels ont très clairement été informés dès cette époque de la situation : par courrier puis par rendez-vous. Ils avaient donc largement le temps d'anticiper à tous points de vue : social, technique, développement d'alternatives...
- Janvier 2018, le conseil municipal de Saint-Colomban vote contre la demande de Lafarge d'augmenter sa capacité de production. Les raisons principales sont : pression pour demander une extension, pas en phase avec le SCOT, crainte sur la ressource en eau, pression sur les terres agricoles (cf. la délibération du 19 janvier 2018). Un avis identique avait été émis en 2012 pour une demande similaire de GSM (passage de 300 000 à 500 000 tonnes).
- En 2018, le SCOT du Pays de Retz met en place le principe d'une dérogation aux Espaces Agricoles Pérennes, à la marge et de façon limitée, afin de permettre certains projets d'aménagement. A cette époque le SCOT a très clairement indiqué par écrit que cette dérogation n'était en aucun cas compatible avec les extensions des carrières.

Plus de 5 ans après les deux industriels, n'ayant donc à priori toujours pas pris de dispositions au regard des engagements pris et confirmés par les élus, commencent alors à mettre une certaine pression sur le territoire...

Un collectif d'habitants se met donc en place fin 2019, face aux inquiétudes soulevées :

- par les volontés des deux industriels de s'étendre et le nécessaire soutien aux engagements pris par les élus au préalable.
- Face à l'expansion désormais massive et incontrôlée du maraîchage industriel : leur besoin d'avoir une ressource en sable et en eau, facile et à portée de main, la facilite évidemment.

Début 2020, la liste unique qui se présentait pour les élections municipales n'a pas donné de position sur ce sujet, préférant reporter cette réflexion à l'équipe municipale qui sera élue.

Les deux industriels poursuivent leur pression.

Le collectif, qui devient courant 2020 notre association « La tête dans le sable », n'est réellement

reçu qu'une seule fois et brièvement par la nouvelle équipe dans cette période : pour des raisons de Covid et de mise en place de l'équipe municipale. Malgré ses nombreuses demandes pour exprimer son point de vue et au regard des projets qui s'avançaient, nous n'avons donc pu avoir ensemble aucune véritable discussion sur le fond du sujet.

En septembre 2020, le maire, dans un article du bulletin municipal, commence à préparer la population aux extensions. Mais il n'y est question que « d'extensions mesurées » et de « compensations très fortes » : d'abord économiser le sable, moins de sable pour le maraîchage, boisement du nord de la commune, installation de nouveaux agriculteurs... Nous ne retrouvons d'ailleurs à aucun moment dans le dossier d'enquête publique la confirmation claire de ces engagements. La question de l'eau y est jugée « le sujet le plus important ».

Nous sommes bien d'accord sur ce point : il doit donc faire l'objet d'une étude complète, indépendante et menée sur le bassin versant concerné, avant de prendre une décision trop hâtive... Cette question est trop importante pour notre territoire, son environnement et les générations futures, en particulier dans un contexte de changement climatique!

Les deux projets précis GSM et Lafarge sortent alors du chapeau peu de temps après (à priori dans ce cas ni le Covid ni la mise en place de l'équipe municipale n'ont ralenti le processus).

Quand on les découvre, on a beaucoup de mal à en percevoir le côté « extensions mesurées » : 70 ha qui viennent s'ajouter aux 120 ha existants, dont 40 ha en plein milieu des deux sites existants. Si on regarde leur configuration, il semble évident qu'à terme ce sont bien 400 ha qui seront impactés !

A ce stade, nous n'avons toujours pas pu échanger sur les questions de fond avec les élus : la logique des industriels du béton, les effets globaux et locaux de cette industrie, les effets cumulés sur la ressource en eau de ce territoire, l'avenir de l'agriculture, mise ici très fortement sous pression, la préparation au changement climatique... Bref, tout simplement le territoire que l'on souhaite laisser aux générations futures.

Et les rouleaux compresseurs cumulés de GSM et Lafarge s'avancent alors : place est faite directement aux discussions sur les compensations. Aucune autre alternative n'est présentée : ce sont ces deux projets, apportés par les deux industriels en même temps qui sont intégralement mis sur la table.

Aucune autre question ne peut se poser et désormais, les seuls échanges porteront sur les compensations lors des phases suivantes :

- Discussion à huis-clos avec les riverains desquelles nous avons toujours été exclus.
- Consultation de la population de Saint-Colomban, particulièrement orientée. Notre « lettre ouverte » incluant de nombreuses propositions pour son déroulement est restée sans réponse.
- Concertation dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU, pas du tout à la hauteur des enjeux (un recours est en cours sur ce sujet).
- Dérogation aux Espaces Agricoles Pérennes, votée en septembre 2022 par le PETR du Pays de Retz.